



COMMUNE DE PANISSIERES **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de Conseil Municipal du 15 octobre 2024 à 20 h 00, en session ordinaire

Présidence de Monsieur Christian MOLLARD, Maire
Une convocation a été adressée à chaque conseiller municipal en date du 11/10/2024.

Présents : Mmes et MM MOLLARD Christian, TERRAILLON Régine, GONZALEZ Éric, GUILLAUMOND Monique, MIOCHE Laurent, FAYE Sylvie, DUSSUD Grégory, PERONNET Jean-Marc, GRANJON Marc, SEYVE Véronique, BEFORT Jean-Marc, BONNET Philippe, PLASSE Elodie, FONGARLAND Jean-Jacques, FOUILLAT Christine, BOREL Anne-Marie, SUREDA Jennifer, PILON Denis, VIGNON Philippe.

Absents excusés : SERAILLE Loïc (procuration à SUREDA Jennifer), DUTEL Noémie, BERTALOTTO Frédérique.

Secrétaire de séance : BONNET Philippe.

MPG/ 07 2024 001

Avenant au MAPA portant maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle sportive, du city stade et d'un terrain de pétanque.

Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil municipal accordée au Maire en date du 2 Juin 2020,

Vu la décision de M Le Maire en date du 09 février 2024, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la halle sportive, du city stade et du terrain de pétanque, décision rapportée lors de la tenue du conseil municipal du 20 février 2024,

Vu le code de la commande publique,

Monsieur le Maire rappelle la conclusion d'un contrat de marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 35 000 euros hors taxe avec le groupement conjoint représenté par le mandataire :

M Laurent Bugaut Architecte (LBA) dont le siège social est situé au 13 allée des Troènes 69005 LYON, SIRET : 81453288300018, pour construction d'une halle sportive, d'un city stade et de terrains de pétanques.

Le groupement est composé de :

BUREAU D'ETUDES LYONNAIS

(B.E.L.)

6 RUE EDISON

69500 BRON

SIRET : 514 955 244 00033

SARL JP Ingénierie & Structures

29, chemin des petites brosses

69300 CALUIRE-ET-CUIRE

SIRET 818 096 877 00019 RCS LYON

SARL CONSEIL ET COORDINATION

574 Chemin de Wette Fays –

69300 CALUIRE ET CUIRE

SIRET 529 716 136 00062

ONNIX SAS

93 Avenue du 11 Novembre 1918

69160 Tassin-la-Demi-Lune

SIRET : 813 659 091 00025

Le coût prévisionnel des travaux a été approuvé le 3 avril 2024 à la remise du dossier de l'avant-projet définitif. Il a été convenu de tenir compte du coût prévisionnel pour le city stade (154 143.95 euros HT) et le terrain de pétanque (78 145.15 euros HT) jusqu'au dossier de consultation des entreprises, du coût

prévisionnel des travaux pour la halle sportive +WC/stock (689046.54 euros HT) jusqu'à l'APD et du coût définitif des travaux pour la halle sportive (591 613.95 euros HT) suivant les marchés notifiés en juillet 2024 pour les phases DCE et ultérieures. Les missions MOE pour le city stade et le terrain de pétanque s'arrêtent au DCE.

La revalorisation proportionnelle du forfait de rémunération porte le coût total de la maîtrise d'œuvre à 51 589.18 euros HT, soit 61 907.02 euros TTC, selon la ventilation portée dans ce tableau :

Enveloppe prévisionnelle en € HT				1er contractant (mandataire)	2e contractant	3e contractant	4e contractant	4e contractant
Honoraires				Laurent Bugaut Architecte	Onnix économie	BEL Fluides	JP Ingénierie & Structures	Conseil & Coordination
Missions	% sur travaux	% sur tot honos	Total global H.T.					
			euros HT	euros HT	euros HT	euros HT	euros HT	euros HT
Coût prévisionnel Halle couverte-City Stade -Pétanque : 921 335,64 eurosHT								
AVP (ESQ +APS)	0,7	12,50	6 449,35	3 501,11	1 105,60	1 105,60	737,04	0,00
APD yc PC	1,4	25,01	12 898,70	6 633,64	2 948,27	1 842,66	1 474,13	0,00
Coût prévisionnel Halle couverte hors WC/Stock-Coût définitif City Stade -Pétanque : 823 903,05 eurosHT								
DCE	1,4	22,36	11 534,64	4 284,30	3 295,61	2 636,49	1 318,24	0,00
Coût définitif Halle couverte hors WC/Stock : 591 613,95 eurosHT								
ACT	0,56	6,42	3 313,04	946,59	1 419,87	473,29	473,29	0,00
TOTAL études		66,29	34 195,73	15 365,64	8 769,35	6 058,04	4 002,70	0,00
DET/OPC	2,94	33,71	17 393,45	9 939,12	0,00	473,29	473,29	6 507,75
TOTAL chantier		33,71	17 393,45	9 939,12	0,00	473,29	473,29	6 507,75
TOTAL HT		100,00	51 589,18	25 304,76	8 769,35	6 531,33	4 475,99	6 507,75

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité (20 Pour) :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction de la halle sportive, du city stade et du terrain de pétanque portant la rémunération de la prestation à 51 589.18 euros HT, soit 61 907.02 euros TTC,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre tous les membres présents.

La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison, pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier de Feurs

Le Maire
Christian MOLLARD



Le secrétaire de séance
Philippe BONNET

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 08 novembre 2024. Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, la saisine du tribunal susmentionné est possible par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.